

Commune	Code Insee	Intitulé de la servitude	Type	Caractéristiques	Acte générateur	Gestionnaire
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1		Arrêté préfectoral du 28 décembre 1999	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La rivière SOMME' ou 'Vieille Somme' située à l'aval de Bray-sur-Somme est un cours d'eau domanial rayé de la nomenclature des voies navigables ou flottables et demeurant dans le domaine public fluvial et de la navigation intérieure. Sur la partie du cours d'eau considérée la servitude de marchepied de 3.25 mètres s'applique sur les deux rives.(article 15 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure). Servitude découlant ipso-facto du classement de l'ouvrage public.	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry-sur-Somme est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de l'Etoile (RD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	Voies Navigables de France Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC,RD ou RN). Liste des Plans d'Alignement approuvé d'Ailly-sur-Somme:1 - RN 235 de Compiègne à Abbeville :Approuvé le 19/11/1896 2 - Rue de la Cavée maintenant rue de Saveuse :Approuvé par A.P du 31/10/1873 3 - CD 97 :Approuvé par A.P du 26/09/1879 4 - Rue aux Galets, Rue Hez, Rue du Mont Roussi:Approuvé par A.P du 6/10/1873		Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études numériques et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV ARGOEUVES - TERRIER 1 et ARGOEUVES - TERRIER 2. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 225/90 KV AMARGUE-ARGOEUVES dérivation AMARGUE sur AIRAINES-ARGOEUVES. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 225 KV ARGOEUVES-BLOCAUX (1 terme équipé). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 90 KV BLOCAUX - BORBEL et BLOCAUX - NEUFCHATEL. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes au voisinage des cimetières.	INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes : * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits.	Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ; Code des communes art. L361-4 ; Code de l'urbanisme : R425-13. Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100m.	Cimetière civil : <b>mairie</b>  Cimetière militaire : <b>ONAC</b> Service sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne DURY/Mi-Grogne n°0800130011 à ABBEVILLE-LIMEUX/La%Motte n°0800130008 (Télédiffusion de France) : * Zone spéciale de dégagement de 500 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° 758/1359.	Décret du 11.03.1983 publié au J.O du 24.03.1983.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Présence des câbles TRN suivants à Ailly-sur-Somme:- Câble TRN n°498 Amiens - Woincourt TR01 Amiens - Abbeville- Câble TRN n°294 Amiens - Abbeville en conduites multiples et en domaine public.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne LONGUEAU - BOULOGNE. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
AILLY-SUR-SOMME	80011	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1

ANDECHY	80023	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	- Conduite AEP d'amenée d'eau potable sur le chemin privé (lieu-dit les Prés Monsieur) de 150 mm- Servitude de passage de canalisations AE3 d'assainissement de 100 mm rue d'Amiens - Section F n° 179 et E n° 219.		
ARGOEUVES	80024	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry-sur-Somme est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de l'Etoile (RD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	Voies Navigables de France Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
ARGOEUVES	80024	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN). Liste des Plans d'Alignement approuvés d'Argoeuvres : 1 - Chemin Blanc : Approuvé le 27/12/1890 - Grande Rue : Approuvé le 31/10/1871 - Rue Neuve : Approuvé le 25/03/1868 - Rue d'Amiens : Approuvé le 31/10/1871		Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-line par la société d'économie mixte des transports pétroliers par pipe-lines (T.R.A.P.I.L).	I1BIS	Oléoduc LE HAVRE - CAMBRAI : Les servitudes ont été établies soit par conventions passées à l'amiable soit par ordonnances d'imposition. Dans les deux cas les actes correspondants ont fait l'objet d'une publication au service des hypothèques. Consistance des ouvrages : 1° - Dans une bande de 5 mètres de largeur (zone de forte protection) où est enfouie la conduite il est interdit : * d'édifier une construction en dur même si ses fondations ont une profondeur inférieure à 0.60 mètres * d'effectuer des travaux de toute nature y compris les façons culturales à plus de 0.60 mètres. 2° - L'exploitant de la canalisation a le droit à l'intérieur d'une bande de servitude de 15 mètres de largeur (1) : * d'accéder en tout temps en particulier pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation * d'essarter tous arbres et arbustes * de construire en limite des parcelles cadastrales, des bornes ou balises indiquant l'emplacement de la conduite. 3° - Le propriétaire et ses ayant-droits doivent : * ne procéder à aucune plantation dans la bande de 15 mètres * s'abstenir de tout acte de nature à nuire à l'ouvrage (2) * dénoncer, en cas de vente ou d'échange de parcelles en cause, la servitude dont elles sont grevées. En application du décret n°91.1147 du 14.10.1991 et de l'arrêté du 16.11.1994, tous travaux exécutés à proximité du pipeline doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. (1) : Cette largeur a pu être éventuellement réduite. (2) : Les abris de jardins, de chasse et de pêche, établis dans une bande de 5 mètres centrée sur la canalisation empêchent la surveillance continue de celle-ci. En conséquence ils sont assimilés à des constructions, et leur établissement est soumis à accord préalable.	Décret n° 50-836 du 8 juillet 1950 (J.O. du 14/07/1950) modifié par décret n° 63-82 du 4 février 1963 (J.O. du 05/02/1963). Décret du 14 mai 1956.	TRAPIL ODC (oléoducs de défense commune) 22 B route de Demigny - Champforgeuil CS30081 71103 Chalons-sur-Saône Cedex

ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Sont déclarés d'utilité publique la canalisation de transport de gaz AMIENS-FLIXECOURT, les antennes de VIGNACOURT et BETTENCOURT SAINT OUEEN et les travaux de construction de ces ouvrages. Ces canalisations, constituées de tubes acier de 150 mm de diamètre pour la section principale Amiens-Flixecourt et de 100 mm de diamètre pour les antennes des postes de distribution de Vignacourt et de Bettencourt Saint Ouen, génèrent une zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à gauche et 4 mètres à droite de l'axe de la canalisation dans le sens Amiens-Flixecourt.	Arrêté préfectoral du 15 avril 1997	<b>GRTgaz</b> Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Branchement d'EUROLYSINE (150 mm) : zone non aedificandi : néant Catégorie d'emplacement : B. cos maxi admissible : 0.40		<b>GRTgaz</b> Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV ARGOEUVES - TERRIER 1 et ARGOEUVES - TERRIER 2. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 400 KV ARGOEUVES - TERRIER 3. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 400 KV ARGOEUVES _ CHEVALET 1 et 2 (ex. ligne Argoeuvres - Avelin). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 225/90 KV AMARGUE-ARGOEUVES dérivation AMARGUE sur AIRAINES-ARGOEUVES. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 225 KV ARGOEUVES-BLOCAUX (1 terme équipé). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV AMIENS-MONT CROISSETTE dérivation Avesnes le Comte. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES 1 - AMIENS Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - SORRUS. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - BEAUCHAMPS. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 90 kv Argoeuves - Albert et Argoeuves - Doullens. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	Arrêté préfectoral du 21/08/95.	RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 90 KV ARGOEUVES - VILLE LE MARCLET. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 90 KV BLOCAUX - BOURBEL et BLOCAUX - NEUFCHATEL. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 400 KV ARGOEUVES - PENLY Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	Arrêté ministériel de D.U.P du 19.09.1986.	RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	POSTE d'ARGOEUVES - EXTENSION 90/225/400 KV/MTArrêté Préfectoral du 21.07.87		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES 2 - AMIENS Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES 3 - AMIENS		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne haute tension 2x90 KV Argoeuvres-Albert / Argoeuvres-Doullens Arrêté Préfectoral du 21.08.95 Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
Argoeuves	80024	Servitude résultant de l'établissement de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	PM3	Plan de prévention des risques technologiques d'Amiens Nord	Arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2012, modifié le 8 juillet 2016	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique d'ARGOEUVES / LE MONT COURSELLE (Télécommunications – Relais hertzien) n°0800 22 0036 : Classé en 2ème catégorie le 26.12.1988 . * Zone de protection délimitée par un cercle de 1500 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 500 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° FH MH 136	Décret du 23.12.1991 Publié au JO du 28.12.1991	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Centre Radioélectrique d'ARGOEUVES EDF (Télécom.) : n° 2 * Zone secondaire de dégagement délimitée par un couloir de 2000 mètres de long et de 100 m de large vers Dury Saint-Fuscien dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude de 70 mètres (NGF). Décret du 11.02.1993 Publié au JO du 17.02.93 Plan au 1/50 000 FH ME 138	Décret du 11.02.1993 - Publié au JO du 17.02.93	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison hertzienne Argoeuvres EDF- Bonningues les Calais EDF Tronçon AUTHEUX/Les Vingt-quatre n°0800220001-- DURY/Mont Martin n°0800220008 (Télécommunications) : * station d'Autheux-zone secondaire de dégagement délimitée par 1 cercle de 2000 mètres de rayon à AUTHEUX et par 1 cercle de 1000 mètres de rayon à DURY SAINT FUSCIEN dans lesquels il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan . Plan au 1/50 000 FH ME 139 .	Décret du 11/02/1993 , publié au J O du 17/02/1993	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ARGOEUVES	80024	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Présence du Câble TRN n° 294 TR 01 Amiens - Abbeville le long du CD 191 en terrains privés et en domaine public.	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ARGOEUVES	80024	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1

BELLOY-SUR-SOMME	80082	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. :* Chateau d'en Bas .Arrêté du 18 octobre 2011 . (1750 )	Arrêté préfectoral en date du 18/10/2011	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy - CS44407 80044 AMIENS cedex 1
BELLOY-SUR-SOMME	80082	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. :* Chateau d'en Haut: pigeonnier en pans de bois et torchis.Arrêté du 20 Juillet 1966 . (1750 )	Arrêté préfectoral en date du 20/07/1966	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy - CS44407 80044 AMIENS cedex 1
BELLOY-SUR-SOMME	80082	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1		Arrêté Préfectoral en date du 16/07/1997	Agence régionale de santé 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS Cedex 1
BELLOY-SUR-SOMME	80082	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry-sur-Somme est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de l'Etoile (RD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Voies Navigables de France</b> Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
BELLOY-SUR-SOMME	80082	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - BEAUCHAMPS. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BELLOY-SUR-SOMME	80082	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 90 KV ARGOEUVES - VILLE LE MARCLET. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BELLOY-SUR-SOMME	80082	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 400 KV ARGOEUVES - PENLY Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	Arrêté ministériel de D.U.P du 19.09.1986.	<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BELLOY-SUR-SOMME	80082	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1

BERTEAUCOURT-LES-	80093	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA NIEVRE de la source au Canal de la Somme. Code Hydrologique: E 645 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 régleme les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
BERTEAUCOURT-LES-	80093	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA LANCHE (ou LA DOMART) de la source à La Nièvre. Code hydrologique: E 645 75. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 régleme les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
BERTEAUCOURT-LES-	80093	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	- Canalisations d'assainissement de 200 et 600 mm en terrains privés.- Canalisation d'eau potable de 100 mm en terrains privés.		
BERTEAUCOURT-LES-	80093	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. :* Eglise de l'ancienne abbaye (Eglise Saint-Nicolas).(1095)	Arrêté préfectoral en date du ...1840 (liste 1)	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy - CS44407 80044 AMIENS cedex 1
BERTEAUCOURT-LES-	80093	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les Monuments Historiques: * Ancienne maison abbatiale et mur de clôture de l'ancienne abbaye . (1093)	Arrêté préfectoral en date du 27/04/1995	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy - CS44407 80044 AMIENS cedex 1

BERTEAUCOURT-LES-	80093	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	<p>Est inscrit parmi l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les murs de clôture et les sols archéologiques de l'enceinte de l'abbatiale de Bertheaucourt-les-Dames (Somme) en totalité, figurant au cadastre section AE, parcelle 87, d'une contenance de 9a 50ca, appartenant à la commune de Bertheaucourt-les-Dames (Somme). Elle en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.</p> <p>figurant au cadastre section AE, parcelle 174, d'une contenance de a ca parcelle 176, d'une contenance de 3a 78ca, appartenant à la commune de Bertheaucourt-les-Dames (Somme),</p> <p>figurant au cadastre section AE, parcelle 155, d'une contenance de 2a 21ca parcelle 190, d'une contenance de 11a 48ca et appartenant à Madame CREPIN Marie Louise Marguerite, demeurant rue du Moulin à Bertheaucourt-les-Dames (80850) et de Madame HELLEBOID Christiane, Denise Claire-Marie, demeurant 923 rue des Blancs Pignons à Pernois (80670).</p> <p>figurant au cadastre section AE, parcelle 191, d'une contenance de 16ca parcelle 192, d'une contenance de 10 ca parcelle 193, d'une contenance de 28ca parcelle 194, d'une contenance de 9 ca et appartenant à Madame HELLEBOID Christiane, Denise Marie-Claire ( 80670)</p> <p>figurant au cadastre section AE, parcelle 177, d'une contenance de 1ha 63a 09 ca, et appartenant à Madame CREPIN Marie Louise Marguerite, demeurant rue du Moulin à Bertheaucourt-les-Dames (80850) et à Monsieur HELLEBOID Didier Paul Alfred (80850),</p> <p>figurant au cadastre section AE, parcelle 187, d'une contenance de 62a 52ca parcelle 189, d'une contenance de 8a 79ca parcelle 195, d'une contenance de 18ca, et appartenant Monsieur GERARD Luc Didier Jean, demeurant 17 rue Picasso à Amiens (80080)</p> <p>figurant au cadastre section AE, parcelle 186, d'une contenance de 11a 26ca parcelle 188, d'une contenance de 9a 37 ca et appartenant à Mademoiselle GERARD Christine Jocelyne Marie, demeurant appt 1003, 1225 rue Sussex, Montréal, CANADA.</p>	Arrêté Préfectoral du 19/07/2004	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy - CS44407 80044 AMIENS cedex 1
BERTEAUCOURT-LES-	80093	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	<p>Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN).</p> <p>Liste des Plans d'Alignement approuvés de Bertheaucourt les Dames :</p> <p>1 - CD 57 : Rue Eugène Letocard : A.P du 01/10/1872 2 - CD 57 : Rue Jean Baptiste Saint : A.P du 01/10/1872 3 - CD 57 : Rue de l'Abbé Desmis : A.P du 01/10/1872 4 - CD 12 : Rue Lucien Peyrot : A.P du 01/10/1872 5 - CD 12 : Rue Leon Blum : A.P du 29/07/1899 6 - Rue du Courty au Bois : A.P du 01/10/1872</p>		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
BERTEAUCOURT-LES-	80093	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	<p>Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - SORRUS. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

BERTEAUCOURT-LES-	80093	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	<b>Agence national des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
BETTENCOURT-SAINT-OUEN	80100	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA NIEVRE de la source au Canal de la Somme. Code Hydrologique: E 645 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 régleme les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
BETTENCOURT-SAINT-OUEN	80100	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN). Liste des Plans d'Alignement approuvés de Bettencourt -Saint- Ouen: 1 - CD 57 (rue principale) de Canaples à Hangest sur Somme	21/05/1889	Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
BETTENCOURT-SAINT-OUEN	80100	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Sont déclarés d'utilité publique la canalisation de transport de gaz AMIENS-FLIXECOURT, les antennes de VIGNACOURT et BETTENCOURT SAINT OUEN et les travaux de construction de ces ouvrages. Ces canalisations, constituées de tubes acier de 150 mm de diamètre pour la section principale Amiens-Flixecourt et de 100 mm de diamètre pour les antennes des postes de distribution de Vignacourt et de Bettencourt Saint Ouen, génèrent une zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à gauche et 4 mètres à droite de l'axe de la canalisation dans le sens Amiens-Flixecourt.	Arrêté préfectoral du 15 avril 1997	<b>GRTgaz</b> Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BETTENCOURT-SAINT-OUEN	80100	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 90 KV ARGOEUVES - VILLE LE MARCLET. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES - Direction Développement Ingénierie</b> Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BETTENCOURT-SAINT-OUEN	80100	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		<b>RTE DIES - Direction Développement Ingénierie</b> Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BETTENCOURT-SAINT-OUEN	80100	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	<b>Agence national des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
BOUCHON	80117	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. .* Oppidum dit 'Camp César'.	Arrêté Préfectoral en date de 1862	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy - CS44407 80044 AMIENS cedex 1
BOUCHON	80117	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR d'ABBEVILLE zone secondaire de dégagement 20000m	Décret du 10 janvier 1977	<b>SNIA/Nord</b> <b>Service nationale d'ingénierie aéroportuaire</b> 82 rue des Pyrennées 75970 Paris cedex 20
BOUCHON	80117	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1

BOUCHON	80117	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. :* Eglise Saint-Pierre: clocher. (1690)	Arrêté préfectoral en date du 25/06/1930	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy - CS44407 80044 AMIENS cedex 1
BOUCHON	80117	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	La nef et le choeur de l'Eglise Saint-Pierre de Bouchon (Somme) sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Figurant au cadastre section B, parcelle 410, d'une contenance de 2 a et 55ca. L'Eglise appartient à la commune de Bouchon (Somme) depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.	Arrêté préfectoral du 17 août 2001.	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy - CS44407 80044 AMIENS cedex 1
BOUCHON	80117	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 90 KV ABBEVILLE - VILLE LE MARCLET (à déposer pour reconstruction). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BOURDON	80123	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Flixecourt-Ville le Marcelet situé sur la commune de Flixecourt Est déclaré d'utilité publique et touchant la commune de BOURDON : le périmètre de protection rapproché autour dudit captage, tels que reporté sur le plan général de servitudes d'utilité publique (et tel qu'il figure sur le plan annexé à l'arrêté préfectoral de DUP)	Arrêté Préfectoral en date du 13/07/1995	Agence régionale de santé 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS Cedex 1
BOURDON	80123	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
BOURDON	80123	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. :* Eglise Saint-Martin: partiel clocher. (1710)	Arrêté préfectoral en date du 04/03/1926	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy - CS44407 80044 AMIENS cedex 1
BOURDON	80123	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La rivière SOMME' ou 'Vieille Somme' située à l'aval de Bray-sur-Somme est un cours d'eau domanial rayé de la nomenclature des voies navigables ou flottables et demeurant dans le domaine public fluvial et de la navigation intérieure. Sur la partie du cours d'eau considérée la servitude de marchepied de 3.25 mètres s'applique sur les deux rives.(article 15 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure). Servitude découlant ipso-facto du classement de l'ouvrage public.	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
BOURDON	80123	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry-sur-Somme est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de l'Etoile (RD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Voies Navigables de France</b> Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
BOURDON	80123	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - BEAUCHAMPS. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

BOURDON	80123	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 400 KV ARGOEUVES - PENLY Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	Arrêté ministériel de D.U.P du 19.09.1986.	RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BREILLY	80137	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
BREILLY	80137	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Oppidum de Tirancourt dit 'Camp de César' situé sur la commune de La Chaussée Tirancourt. Le périmètre de protection de 500 mètres couvre une partie des territoires des communes de : Picquigny, Breilly et Saint-Sauveur.	Classement parmi les M.H. - Liste de 1862	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy 80000 Amiens
BREILLY	80137	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage situé sur la commune de Breilly pour l'alimentation en eau potable de la zone industrielle nord d'Amiens. Est déclaré d'utilité publique la création des trois périmètres de protection, immédiat, rapproché et éloigné autour du captage tels qu'ils apparaissent sur le plan général des servitudes d'utilité publique.	Arrêté Préfectoral en date du 26 septembre 2003.	Agence Régionale de santé 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS Cedex 1
BREILLY	80137	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry-sur-Somme est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de l'Etoile (RD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Voies Navigables de France</b> Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
BREILLY	80137	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN). Liste des alignements approuvés de Breilly: 1 - RN 235 approuvé par décret impérial du 3 octobre 1855. 2 - Chemin Vicinal n° 9 : Rue du Pontre entre Grande Rue et RN 235 approuvé par arrêté préfectoral le 8 mai 1897.		Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
BREILLY	80137	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 225 KV ARGOEUVES-BLOCAUX (1 terme équipé). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BREILLY	80137	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Câble TRN n° 498 Amiens-Woincourt TRO1 Amiens-Abbeville posé en domaine public.	Arrêté municipal	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
BREILLY	80137	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne LONGUEAU - BOULOGNE. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE

CANAPLES	80166	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA NIEVRE de la source au Canal de la Somme. Code Hydrologique: E 645 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
CANAPLES	80166	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA FIEFFE de la source à La Nièvre. Code hydrologique: E 645 70. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
CANAPLES	80166	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription au titre des MH du château de Canaples en totalité, à savoir, les façades, toiture et intérieur, ainsi que le portail, les dépendances et le parc. Parcelle n°AH18	Arrêté préfectoral en date du 23/05/2013	
CANAPLES	80166	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Naours : - les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir de la « vallée de Belval », sis sur le territoire de la commune de Canaples. - la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour des ouvrages de captage définis par les plans et état parcellaires annexés au présent arrêté et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection ouvrages et de la qualité de l'eau. Il est créé également un périmètre de protection éloignée.	Arrêté préfectoral en date du 27/06/2008	Agence régionale de santé 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS Cedex 1
CANAPLES	80166	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés de Canaples : 1 - CD 933 :Rue de Bernaville: Approuvé par A.P du 30/10/1896 (ex RN 335) 2 - CD 933 :Rue ed Fieffes : '' 3 - CD 933 :Rue de la Vicogne: '' 4 - CD 933 :Rue d'Havernas : '' 5 - CD 49 :Approuvé par A.P du 28/02/1888 6 - CD 49 :Rue du Château :Approuvé par A.P du 28/02/1888.		
CANAPLES	80166	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV ARGOEUVES - TERRIER 1 et ARGOEUVES - TERRIER 2. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élargage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CANAPLES	80166	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison hertzienne Argoeuvres EDF- Bonningues les Calais EDF Tronçon AUTHEUX/Les Vingt-quatre n°0800220001-- DURY/Mont Martin n°0800220008 (Télécommunications) : * station d'Autheux-zone secondaire de dégagement délimitée par 1 cercle de 2000 mètres de rayon à AUTHEUX et par 1 cercle de 1000 mètres de rayon à DURY SAINT FUSCIEN dans lesquels il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan . Plan au 1/50 000 FH ME 139 .	Décret du 11/02/1993 , publié au J O du 17/02/1993	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
CANAPLES	80166	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne AMIENS - DOULLENS. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
CAVILLON	80180	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	La commune de Cavillon est concernée par le périmètre des 500 mètres de l'église St Gervais et S. Protais ISMH qui est située sur la commune de Riencourt.		Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy 80000 Amiens

CAVILLON	80180	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage Syndical d'AEP de la région de FOURDRINOY situé sur le territoire de la commune de CAVILLON: Sont déclarés d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de la commune de CAVILLON destinées à l'alimentation en eau potable du syndicat d'AEP de la région de FOURDRINOY et la création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage.	Arrêté Préfectoral en date du 27/02/1995	Agence régionale de santé 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS Cedex 1
CAVILLON	80180	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 225 KV ARGOEUVES-BLOCAUX (1 terme équipé). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CAVILLON	80180	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne DURY/Mi-Grogne n°0800130011 à ABBEVILLE-LIMEUX/La%Motte n°0800130008 (Télédiffusion de France) : * Zone spéciale de dégagement de 500 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° 758/1359.	Décret du 11.03.1983 publié au J.O du 24.03.1983.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
CROUY-SAINT-PIERRE	80229	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
CROUY-SAINT-PIERRE	80229	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. : * Restes de l'ancienne abbaye du Gard figurant au cadastre section A sous les numéros : .690 d'une contenance de 2 ha 22 a 80 ca. .692 d'une contenance 18 a 50 ca.	Arrêté préfectoral en date du 29/10/1969	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
CROUY-SAINT-PIERRE	80229	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry-sur-Somme est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de l'Etoile (RD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	Voies Navigables de France Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
CROUY-SAINT-PIERRE	80229	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement Approuvés sur Crouy-St-Pierre: =====Voirie Départementale=====1 - C.D.3 (ex C.D.218): traverse de l'agglomération arrêté préfectoral du 09.11.1888.3 - C.D.3 (ex C.D.218): traverse de l'agglomération de Saint Pierre à Gouy. arrêté préfectoral de 08.1887. =====Voirie Communale=====2 - Chemin Vicinal de petite communication n°2 de Crouy-St- Pierre à Soues: arrêté préfectoral du 08.02.1890.		
CROUY-SAINT-PIERRE	80229	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne LONGUEAU - BOULOGNE. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
DOMART-EN-PONTHIEU	80241	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR d'ABBEVILLE zone secondaire de dégagement 20000m	Décret du 10 janvier 1977	SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
DOMART-EN-PONTHIEU	80241	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA LANCHE (ou LA DOMART) de la source à La Nièvre. Code hydrologique: E 645 75. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
DOMART-EN-PONTHIEU	80241	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées et pluviales) : - Se reporter aux plans de servitudes d'utilité publique.		
DOMART-EN-PONTHIEU	80241	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. : * Eglise Saint-Médard : clocher.	Arrêté préfectoral en date du 04/03/1926	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1

DOMART-EN-PONTHIEU	80241	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Maison dite "des Templiers". (ISMH)	Arrêté préfectoral en date de 1840	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
DOMART-EN-PONTHIEU	80241	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la région de DOMART EN PONTHIEU Sont déclarés d'utilité publique : * les travaux de dérivation des eaux de nappes destinées à l'alimentation en eau potable * la création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour du captage.  Est également créé un périmètre de captage éloigné (se reporter au plan).	Arrêté Préfectoral en date du 09/01/1996, modifié par arrêté préfectoral du 25 mai 1998. Captage sans activité depuis 2012.	<b>Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme</b> Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
DOMART-EN-PONTHIEU	80241	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN). Les voies pour lesquelles il existe un plan d'alignement sont reportées sur le plan des servitudes. Liste des voies concernées : - RD 12 : Approuvé le 20/10/1865 - RD 12 (ancienne RD 32) : Approuvé le 20/10/1865 - RD 118 : Approuvé le 29/05/1880 - RD 130 - RD 185 : Approuvé le 21/11/1894 - RD 216 : Approuvé le 25/03/1859		
DOMART-EN-PONTHIEU	80241	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - SORRUS. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
DOMART-EN-PONTHIEU	80241	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
FERRIERES	80305	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les MH : Le Château de Ferrières comprenant le corps de logis, les communs, les écuries, la ferme, le pigeonnier, l'orangerie, le parc, les allées, les clôtures et en particulier le saut du loup. Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des monuments Historiques les parcelles figurant au cadastre section A, parcelles : 519 d'une contenance de 19 a 30 ca 520 d'une contenance de 43 a 00 ca 523 d'une contenance de 37 a 70 ca 524 d'une contenance de 01 ha 30 a 85 ca 525 d'une contenance de 41 a 80 ca 526 d'une contenance de 43 a 70 ca.  Ce monument génère une aire de protection d'un rayon de 500m pris en tout point de son périmètre.	Arrêté préfectoral du 17/02/2003.	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
FERRIERES	80305	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage d'alimentation en eau potable de la commune de FERRIERES. Sont déclarés d'utilité publique : * l'exploitation du captage d'eau potable situé sur la commune de FERRIERES * la mise en oeuvre des trois périmètres de protection reportés sur les documents graphiques joints à l'arrêté (périmètre immédiat, périmètre rapproché, et périmètre éloigné).	Arrêté préfectoral en date du 16 mars 1989.	<b>Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme</b> Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1

FERRIERES	80305	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN). Liste des Plans d'Alignement approuvés de FERRIERES : * RD 211 : Rue Alexandre Paillart et rue Isai Lefebvre approuvé par arrêté préfectoral du 17 avril 1894 * Rue Hector Prouille (en partie) approuvé par arrêté préfectoral du 25 avril 1879 * Rue Paul Jumel approuvé par arrêté préfectoral du 25 avril 1879 * Rue Charles Bourez approuvé par arrêté préfectoral du 25 avril 1879.	Voir listes des alignements mentionnant les arrêtés préfectoraux.	
FERRIERES	80305	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-line par la société d'économie mixte des transports pétroliers par pipe-lines (T.R.A.P.I.L.).	I1BIS	Oléoduc LE HAVRE - CAMBRAI : Les servitudes ont été établies soit par conventions passées à l'amiable soit par ordonnances d'imposition. Dans les deux cas les actes correspondants ont fait l'objet d'une publication au service des hypothèques. Consistance des ouvrages : 1° - Dans une bande de 5 mètres de largeur (zone de forte protection) où est enfouie la conduite il est interdit : * d'édifier une construction en dur même si ses fondations ont une profondeur inférieure à 0.60 mètres * d'effectuer des travaux de toute nature y compris les façons culturales à plus de 0.60 mètres. 2° - L'exploitant de la canalisation a le droit à l'intérieur d'une bande de servitude de 15 mètres de largeur (1) : * d'accéder en tout temps en particulier pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation * d'essarter tous arbres et arbustes * de construire en limite des parcelles cadastrales, des bornes ou balises indiquant l'emplacement de la conduite. 3° - Le propriétaire et ses ayant-droits doivent : * ne procéder à aucune plantation dans la bande de 15 mètres * s'abstenir de tout acte de nature à nuire à l'ouvrage (2) * dénoncer, en cas de vente ou d'échange de parcelles en cause, la servitude dont elles sont grevées. En application du décret n°91.1147 du 14.10.1991 et de l'arrêté du 16.11.1994, tous travaux exécutés à proximité du pipeline doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. (1) : Cette largeur a pu être éventuellement réduite. (2) : Les abris de jardins, de chasse et de pêche, établis dans une bande de 5 mètres centrée sur la canalisation empêchent la surveillance continue de celle-ci. En conséquence ils sont assimilés à des constructions, et leur établissement est soumis à accord préalable.	Décret n° 50-836 du 8 juillet 1950 (J.O. du 14/07/1950) modifié par décret n° 63-82 du 4 février 1963 (J.O. du 05/02/1963). Décret du 14 mai 1956.	TRAPIL ODC (oléoducs de défense commune) 22 B route de Demigny – Champforgeuil CS30081 71103 Chalon-sur-Saône Cedex
FERRIERES	80305	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne DURY/Mi-Grogne n°0800130011 à ABBEVILLE-LIMEUX/La%Motte n°0800130008 (Télédiffusion de France) : * Zone spéciale de dégagement de 500 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° 758/1359.	Décret du 11.03.1983 publié au J.O du 24.03.1983.	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
FLIXECOURT	80318	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR d'ABBEVILLE: zone secondaire de dégagement, fuseau de 20000m.	Décret du 10 janvier 1977	SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
FLIXECOURT	80318	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA NIEVRE de la source au Canal de la Somme. Code Hydrologique: E 645 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
FLIXECOURT	80318	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	Présence de canalisations publiques d'assainissement en terrains privés telles qu'elles apparaissent sur le plan général des servitudes au 1/5000.		
FLIXECOURT	80318	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. : * Ancien prieuré de Moreaucourt et ses abords qui débordent sur le territoire de Flixecourt.	Arrêté préfectoral en date du 18/05/1926	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1

FLIXECOURT	80318	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. : * Château : les façades et les toitures du château - la grille d'honneur - le grand escalier de pierre à balustrades avec son plafond peint - les pièces suivantes avec leur décor : - Au rez-de-chaussée : le hall d'entrée - le grand salon - le petit salon - la grande et la petite salle à manger - la salle de billard - la chambre-bureau - la cuisine. - Au 1er étage : la salle de bain - la chambre de Monsieur - la chambre d'angle - la salle de bain adjacente. - Les façades et les toitures des écuries avec leur mur à balustre et du château d'eau. - Le mur de soutènement à balustrades clôturant le parc en bordure de la RD 12. Figurant au cadastre section AC : - n° 45 d'une contenance de 0 a 48 ca - n° 46 d'une contenance de 8 ha 52 a 93 ca - n° 47 d'une contenance de 12 a 85 ca - n° 49 d'une contenance de 15 a 95 ca.		<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
FLIXECOURT	80318	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire de M.H. des bâtiments de l'Usine Saint Frères figurant au cadastre : section AD n° 285 et 286 section AE n° 73 et 135 section AL n° 206 et 208	Arrêté préfectoral du 23 / 12 / 1998	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
FLIXECOURT	80318	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Commune impactée par le périmètre de protection éloignée du captage de la commune limitrophe de VILLE-LE-MARCLET		<b>Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme</b> Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
FLIXECOURT	80318	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Flixecourt-Ville le Marcllet situé sur la commune de Flixecourt Sont déclarés d'utilité publique : - les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de Flixecourt destinées à l'alimentation en eau potable du syndicat d'AEP de la région de Flixecourt-Ville Le Marcllet - la création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage, tels qu'ils ont été reportés sur le plan général de servitudes d'utilité publique (et tels qu'ils figurent sur le plan annexé à l'arrêté préfectoral de DUP cité ci-dessus)	Arrêté Préfectoral en date du 13/07/1995	<b>Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme</b> Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
FLIXECOURT	80318	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La rivière SOMME' ou 'Vieille Somme' située à l'aval de Bray-sur-Somme est un cours d'eau domanial rayé de la nomenclature des voies navigables ou flottables et demeurant dans le domaine public fluvial et de la navigation intérieure. Sur la partie du cours d'eau considérée la servitude de marchepied de 3.25 mètres s'applique sur les deux rives.(article 15 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure). Servitude découlant ipso-facto du classement de l'ouvrage public.	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
FLIXECOURT	80318	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry-sur-Somme est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de l'Etoile (RD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Voies Navigables de France</b> Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex

FLIXECOURT	80318	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	<p>Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN).</p> <p>Liste des Plans d'Alignement approuvés de Flixecourt :</p> <p>1 - RN 1 : Traverse de la Ville : PA approuvé par ordonnance Royale du 21/12/1825  2 - RD 57 : Rue du Maréchal Leclerc : PA approuvé par Arrêté préfectoral du 11/9/1895  3 - RD 57 : Rue Molta : PA approuvé par Arrêté préfectoral du 11/9/1895  4 - RD112 : Rue Pierre Legrand : PA approuvé par Arrêté préfectoral du 17/11/1889 complété par A.P du 6/07/1901, modifié et approuvé le 25/04/1927  5 - Rue Chanzy  6 - Rue Gambetta  7 - RD 57 Rue J-B Saint : PA approuvé le 18/7/1861  9 - Rue Faidherbe et Rue Solférino : PA approuvé le 30/04/1888 modifié le 25/4/1927  10 - Rues Croquoison et du Calvaire : PA approuvé par Arrêté préfectoral du 3/7/1962  11 - Rue Alexandre Hesse : PA approuvé par Arrêté préfectoral du 3/7/1962  12 - Rue du 8 Mai 1945 : PA approuvé par Arrêté préfectoral du 3/7/1962</p>		
FLIXECOURT	80318	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	<p>Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - BEAUCHAMPS.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension.</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.</p> <p>Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>		<p>RTE DIES - Direction Développement Ingénierie  Centre Développement Ingénierie Lille  Service Concertation Environnement Tiers Animateur  Régional SIG Lille  62 rue Louis Delos  59700 Marcq en Baroeul</p>
FLIXECOURT	80318	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	<p>Ligne Haute Tension 90 KV ARGOEUVES - VILLE LE MARCLET.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension.</p> <p>Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>		<p>RTE DIES - Direction Développement Ingénierie  Centre Développement Ingénierie Lille  Service Concertation Environnement Tiers Animateur  Régional SIG Lille  62 rue Louis Delos  59700 Marcq en Baroeul</p>
FLIXECOURT	80318	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	<p>Ligne Haute Tension 2 x 400 KV ARGOEUVES - PENLY</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension.</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.</p> <p>Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	<p>Arrêté ministériel de D.U.P du 19.09.1986.</p>	<p>RTE DIES - Direction Développement Ingénierie  Centre Développement Ingénierie Lille  Service Concertation Environnement Tiers Animateur  Régional SIG Lille  62 rue Louis Delos  59700 Marcq en Baroeul</p>

FLIXECOURT	80318	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
FLIXECOURT	80318	Servitudes au voisinage des cimetières.	INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes : * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits.	Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ; Code des communes art. L361-4 ; Code de l'urbanisme : R425-13. Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100m.	Cimetière civil : <b>mairie</b>  Cimetière militaire : <b>ONAC</b> Service sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme
FLIXECOURT	80318	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
FLIXECOURT	80318	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne GAMACHES - OISEMONT - St LEGER LES DOMART (UNE PARTIE DE CETTE VOIE A ETE DECLASSEE ET DEPOSEE). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
FLIXECOURT	80318	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
FOURDRINOY	80341	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. : * Eglise Saint-Jean-Baptiste.	Arrêté préfectoral du 19 février 2012	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
FOURDRINOY	80341	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 225 KV ARGOEUVES-BLOCAUX (1 terme équipé). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
FOURDRINOY	80341	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne DURY/Mi-Grogne n°0800130011 à ABBEVILLE-LIMEUX/La%Motte n°0800130008 (Télédiffusion de France) : * Zone spéciale de dégagement de 500 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° 758/1359.	Décret du 11.03.1983 publié au J.O du 24.03.1983.	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
FRANQUEVILLE	80346	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR d'ABBEVILLE : zone primaire de dégagement, tampon de 20000m	Décret du 10 janvier 1977	<b>SNIA/Nord</b> <b>Service nationale d'ingénierie aéroportuaire</b> 82 rue des Pyrennées 75970 Paris cedex 20

FRANQUEVILLE	80346	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - SORRUS. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
FRANSU	80348	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR d'ABBEVILLE: zone secondaire de dégagement, tampon de 20000m.	Décret du 10 janvier 1977	SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
FRANSU	80348	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Périmètre de visibilité de 500m en protection du château de FRANSU (façades et toitures, grille d'honneur à l'avant, parc et maison du jardinier) inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des M.H.	arrêté préfectoral du 18/08/	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
FRANSU	80348	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Est inscrit parmi l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le Château de Fransu (Somme), façades et toitures, la grille d'honneur en fer forgé à l'avant du château, le parc en totalité comprenant l'ancien potager clos de murs et la maison du jardinier ( façades et toitures), figurant au cadastre section D parcelle 313, d'une contenance de 19a 20ca parcelle 314, d'une contenance de 26ca parcelle 44, d'une contenance de 3ha 20a 57ca parcelle 48, d'une contenance de 31a 90ca, et appartenant à Monsieur Henri Michel DOUVILLE DE FRANSSU demeurant à Fransu (80620) et à Monsieur Pierre René Ghislain DOUVILLE DE FRANSSU et demeurant à Houdencourt 80620 Fransu.	Arrêté Préfectoral du 18 août 2004	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
FRANSU	80348	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage d'alimentation situé sur la commune de Fransu : est déclaré d'utilité publique la création des trois périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné autour du captage de Fransu.	Arrêté Préfectoral du 29 mars 2005	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
FRANSU	80348	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - SORRUS. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
FRANSU	80348	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	AS1	Instauration des périmètres de protection du captage n°33-88X02 sur le territoire de la commune de FRANSU	arrêté préfectoral du 29/03/	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
HALLOY-LES-PERNOIS	80408	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Commune impactée par le périmètre de protection du château de la commune limitrophe	arrêté préfectoral du 19 mai	
HALLOY-LES-PERNOIS	80408	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA NIEVRE de la source au Canal de la Somme. Code Hydrologique: E 645 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		

HALLOY-LES-PERNOIS	80408	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage communal.	Arrêté préfectoral du 25 juillet 2011	<b>Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme</b> Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
HALLOY-LES-PERNOIS	80408	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés d' Halloy-les-Pernois1 - CD 57 :		Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
HALLOY-LES-PERNOIS	80408	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV ARGOEUVES - TERRIER 1 et ARGOEUVES - TERRIER 2. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
HALLOY-LES-PERNOIS	80408	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne AMIENS - DOULLENS. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	<b>SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD</b> Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
HANGEST-SUR-SOMME	80416	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	AS1	Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage communal.	Arrêté préfectoral du 11 octo	<b>Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme</b> Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
HANGEST-SUR-SOMME	80416	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Le Saint-Landon		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
HANGEST-SUR-SOMME	80416	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
HANGEST-SUR-SOMME	80416	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Eglise Sainte-Marguerite : façade occidentale et clocher. Ce monument génère une aire de protection d'un rayon de 500 m.	Arrêté du 16 septembre 1907	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
HANGEST-SUR-SOMME	80416	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La rivière SOMME' ou 'Vieille Somme' située à l'aval de Bray-sur-Somme est un cours d'eau domanial rayé de la nomenclature des voies navigables ou flottables et demeurant dans le domaine public fluvial et de la navigation intérieure. Sur la partie du cours d'eau considérée la servitude de marchepied de 3.25 mètres s'applique sur les deux rives.(article 15 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure). Servitude découlant ipso-facto du classement de l'ouvrage public.	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
HANGEST-SUR-SOMME	80416	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry-sur-Somme est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de l'Etoile (RD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Voies Navigables de France</b> Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex

HANGEST-SUR-SOMME	80416	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN). Liste des Plans d'Alignements Approuvés à Hangest-sur-Somme : 1 - R.D.69 déclassé en voirie communale : arrêté préfectoral du 30.10.1860. Rue d'Airaines et rue du Vivier.		Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
HANGEST-SUR-SOMME	80416	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - BEAUCHAMPS. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
HANGEST-SUR-SOMME	80416	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 400 KV ARGOEUVES - PENLY Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	Arrêté ministériel de D.U.P du 19.09.1986.	RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
HANGEST-SUR-SOMME	80416	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
HANGEST-SUR-SOMME	80416	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne LONGUEAU - BOULOGNE. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
HAVERNAS	80423	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	AS1	Commune impactée par le périmètre de protection éloignée du captage de la commune limitrophe de WARGNIES.		<b>Agence régionale de santé</b> <b>Service Santé Environnementale de la Somme</b> Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
HAVERNAS	80423	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. :* Château d'Havernas.	Arrêté préfectoral du 12 juin 2014.	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
HAVERNAS	80423	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. :* Calvaire avec soubassement formé d'une cuve baptismale du XIII <sup>e</sup> siècle sur la place du village.	Arrêté ministériel en date du 28 septembre 1905	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1

HAVERNAS	80423	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés d' Havernas:1 - CD 933 : Rue d'Amiens Rue de la Carrière		Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
HAVERNAS	80423	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV ARGOEUVES - TERRIER 1 et ARGOEUVES - TERRIER 2. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
HAVERNAS	80423	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne AMIENS - DOULLENS. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
L'ETOILE	80296	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA NIEVRE de la source au Canal de la Somme. Code Hydrologique: E 645 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
L'ETOILE	80296	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Oppidum dit 'Camp César'.	Arrêté Préfectoral en date de 1862	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
L'ETOILE	80296	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Périmètre de protection de la nef et choeur de l'église Saint-Pierre de la commune limitrophe de BOUCHON, inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des M.H.	Arrêté préfectoral en date du 17/08/2001	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
L'ETOILE	80296	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Périmètre de protection du clocher de l'église Saint-Pierre de la commune limitrophe de BOUCHON, inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des M.H.	Arrêté ministériel en date du 25/06/1930	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
L'ETOILE	80296	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. : * Ancien prieuré de Moreaucourt et ses abords qui débordent sur le territoire de Flieuxcourt.	Arrêté préfectoral en date du 18/05/1926	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
L'ETOILE	80296	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage de la commune de l'Etoile (LE MARCLET) avec périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage, définis par le plan et l'état parcellaire annexés à l'arrêté Préfectoral du 10.12.1996 et plans annexés.	Arrêté préfectoral en date du 10/12/1996	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
L'ETOILE	80296	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage de la commune de l'Etoile Sont déclarés d'utilité publique: - les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de l'Etoile destinées à l'alimentation en eau potable des communes de l'Etoile et de Bouchon - la création de périmètres de protection immédiate et rapprochée autour du captage, définis par le plan et l'état parcellaire annexés à l'arrêté Préfectoral du 10.12.1996 et plans annexés.	Arrêté préfectoral en date du 10/12/1996	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1

L'ETOILE	80296	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	LA SOMME CANALISEE' de l'écluse de Sormont à St-Valéry est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive gauche et servitude de marchepied en rive droite du pont de L'Etoile (CD.216) au pont de Pont-Rémy. * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de L'Etoile (CD.216) au pont de Camon.	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Voies Navigables de France</b> Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
L'ETOILE	80296	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés de L'Etoile: 1 - CD 216 : : Approuvé par A.P du 12/05/1890 1bisCD 216 : Rue du Général Leclerc : A.P du 12/05/1890 2 - CD 112 : Rue du 8 mai : A.P du 21/05/1890 2bisCD 112 : Rue Jules Verne : A.P du 21/05/1890 3 - CD 112 : Rue du Général de Gaulle : A.P du 05/01/1888, modifié le 26/10/1894		Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
L'ETOILE	80296	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Route départementale n° 112	plan d'alignement	Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
L'ETOILE	80296	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Route départementale n° 112	plan d'alignement	Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
L'ETOILE	80296	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Route départementale n° 216	plan d'alignement	Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
L'ETOILE	80296	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 90 KV ABBEVILLE - VILLE LE MARCLET (à déposer pour reconstruction). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
L'ETOILE	80296	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	I4	- Câble n° 294 Tronçon 01 Amiens - Abbeville en domaine public et en terrains privés le long du CD 112.- Câble n° 498 Amiens - Woincourt Tronçon n° 01 Amiens - Abbeville le long de la RN 35.- TRN F 117-1	Arrêté municipal	<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
L'ETOILE	80296	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne GAMACHES - OISEMONT - St LEGER LES DOMART (UNE PARTIE DE CETTE VOIE A ETE DECLASSEE ET DEPOSEE). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	<b>SNCF IMMOBILIER</b> <b>DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD</b> Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
L'ETOILE	80296	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Périmètre de visibilité du Château d'en Bas (1750), ISMH, arrêté du 18 octobre 2011.	Arrêté préfectoral en date du 18/10/2011	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Ruisseau L'ACON de la source au Canal de la Somme. Code hydrologique : E643 70. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes

LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Oppidum de Tirancourt dit 'Camp de César' situé sur la commune de La Chaussée Tirancourt. Le périmètre de protection de 500 mètres couvre une partie des territoires des communes de : Picquigny, Breilly et Saint-Sauveur.	Classement parmi les M.H. - Liste de 1862	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage d'alimentation en eau potable de la commune de LA CHAUSSEE TIRANCOURT. Sont déclarés d'utilité publique : * les travaux de dérivation des eaux de nappe situées sur la commune de LA CHAUSSEE TIRANCOURT destinées à son alimentation en eau potable * la création des trois périmètres de protection reportés sur les documents graphiques joints à l'arrêté (périmètre immédiat, périmètre rapproché, et périmètre éloigné).	Arrêté Préfectoral en date du 27/02/1995	<b>Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme</b> Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes de halage et de marche-pied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry-sur-Somme est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marche-pied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive droite et servitude de marche-pied en rive gauche du pont de Camon au pont de l'Etoile (RD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Voies Navigables de France</b> Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN). Liste des Plans d'Alignement approuvés de La Chaussée Tirancourt : 1 - RN 235 : Approuvé le 10/02/1879 (sous réserves) 2 - RD 49 : Approuvé par A.P le 30/07/1860 3 - Chemin Vicinal de moyenne communication n° 45 : Approuvé par A.P le 08/11/1881 maintenant CD 191 4 - Rue de la Carrière (en partie) : Approuvé par le Conseil Municipal en date du 06/12/1983.		Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - BEAUCHAMPS. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES - Direction Développement Ingénierie</b> Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Ingénierie Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 90 KV ARGOEUVES - VILLE LE MARCLET. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES - Direction Développement Ingénierie</b> Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 400 KV ARGOEUVES - PENLY Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élargissement et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	Arrêté ministériel de D.U.P du 19.09.1986.	RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élargissement et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	- Câble n° 294 TR 01 Amiens - Abbeville - Câble n° 498 TR 01 Amiens - Abbeville - Câble TRN F117/ 01 PT Amiens - Abbeville et un câble pleine terre en terrain privé. Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et installations de télécommunications. En règle générale, tout projet situé dans une bande de terrain de 3 mètres axée sur le câble doit être soumis pour accord aux services de France Télécom (zone non aedificandi de 3m).	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	80187	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
LANCHES-SAINT-HILAIRE	80466	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR ABBEVILLE: zone secondaire de protection, tampon de 20000 m.		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
LANCHES-SAINT-HILAIRE	80466	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Autorisation d'utilisation d'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine du Syndicat d'Alimentation en eau potable de Berneuil/ Lanches St Hilaire. Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'établissement des périmètres de protection du captage n° 0033-8X-0001 situé sur le territoire de la commune de Lanches-St-Hilaire. création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour dudit captage.	Arrêté Préfectoral en date du 12/10/2005	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
LE MESGE	80535	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
LE MESGE	80535	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière du SAINT-LANDON de la source au canal de la Somme. Code hydrologique : E 645 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes

LE MESGE	80535	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne DURY/Mi-Grogne n°0800130011 à ABBEVILLE-LIMEUX/La%Motte n°0800130008 (Télédiffusion de France) : * Zone spéciale de dégagement de 500 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° 758/1359.	Décret du 11.03.1983 publié au J.O du 24.03.1983.	<b>Agence national des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
PERNOIS	80619	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA NIEVRE de la source au Canal de la Somme. Code Hydrologique: E 645 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 régleme les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
PERNOIS	80619	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV ARGOEUVES - TERRIER 1 et ARGOEUVES - TERRIER 2. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
PERNOIS	80619	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne GAMACHES - OISEMONT - St LEGER LES DOMART (UNE PARTIE DE CETTE VOIE A ETE DECLASSEE ET DEPOSEE). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	<b>SNCF IMMOBILIER</b> <b>DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD</b> Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
PICQUIGNY	80622	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
PICQUIGNY	80622	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Oppidum de Tirancourt dit 'Camp de César' situé sur la commune de La Chaussée Tirancourt. Le périmètre de protection de 500 mètres couvre une partie des territoires des communes de : Picquigny, Breilly et Saint-Sauveur.	Classement parmi les M.H. - Liste de 1862	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
PICQUIGNY	80622	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. :* Eglise (ancienne collégiale Saint-Martin).		<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
PICQUIGNY	80622	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. :* Ruines du château.		<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
PICQUIGNY	80622	Servitudes de protection des sites et monuments naturels.	AC2	Site inscrit :* Abords du château et de l'église collégiale Saint-Martin compris à l'intérieur d'un périmètre délimité par : le chemin de Fourdrinoy - la limite nord-est des parcelles n° 262 à 255, 238 section AB - la rue des Chanoines - la rue du Vieux-Chauffour - la rue de la Guinguette ou voie communale n°1 de Picquigny à Fourdrinoy. L'inscription vise les terrains nus et bâtis et les édifices (façades - élévations et toitures) sis sur les parcelles n°19,section ZA n°s 172 - 173 - 176 - 177 - 179 - 180 - 209 - 246 à 250 section AE, n°s 238 à 245 - 247 à 268 - 376 - 377, section AB, dite de la ville du cadastre.		<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
PICQUIGNY	80622	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage de Picquigny Sont déclarés d'utilité publique: - les travaux de déviation des eaux de nappe situées sur le territoire de la commune de Picquigny destinées à l'alimentation en eau potable de Picquigny - la création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage	Arrêté préfectoral en date du 26/10/1993	<b>Agence régionale de santé</b> <b>Service Santé Environnementale de la Somme</b> Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1

PICQUIGNY	80622	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La rivière SOMME' ou 'Vieille Somme' située à l'aval de Bray-sur-Somme est un cours d'eau domanial rayé de la nomenclature des voies navigables ou flottables et demeurant dans le domaine public fluvial et de la navigation intérieure. Sur la partie du cours d'eau considérée la servitude de marchepied de 3.25 mètres s'applique sur les deux rives.(article 15 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure). Servitude découlant ipso-facto du classement de l'ouvrage public.	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
PICQUIGNY	80622	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry-sur-Somme est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de l'Etoile (RD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Voies Navigables de France</b> Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
PICQUIGNY	80622	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés de Picquigny : - Route Impériale n° 35 (RN 35) : Ordonnance du 12/09/1823 - CD 141 (de la RN 35 vers Foudrinoy) : approuvé par A.P. du 19/10/1858 modifié par A.P. du 12/05/18933 - CD 936 : Approuvé par Décret Impérial du 09/05/1866 - CD 218 : Approuvé par Décret Impérial du 09/05/1866	(RN 35)	Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
PICQUIGNY	80622	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 225 KV ARGOEUVES-BLOCAUX (1 terme équipé). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
PICQUIGNY	80622	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne DURY/Mi-Grogne n°0800130011 à ABBEVILLE-LIMEUX/La%Motte n°0800130008 (Télédiffusion de France) : * Zone spéciale de dégagement de 500 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° 758/1359.	Décret du 11.03.1983 publié au J.O du 24.03.1983.	<b>Agence national des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
PICQUIGNY	80622	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	- Câble TRN n° 498 TR 01 en conduites multiples et en pleine terre et Câble n° 294 (dérivation de Picquigny) en conduites multiples le long de la RN 35.- Câble UP 80-32	Arrêté municipal	<b>Agence national des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
PICQUIGNY	80622	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne LONGUEAU - BOULOGNE. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	<b>SNCF IMMOBILIER</b> <b>DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD</b> Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
RIBEAUCOURT	80671	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. :* Château : .façades et toitures du pavillon d'entrée - du château (à l'exception de l'aile du XIXème) - des deux bâtiments de la ferme - du pigeonnier de l'orangerie. .les grilles d'entrée. .le pédiluve. .et le parc avec son mur d'enceinte.Figurant au cadastre section B sous les numéros: 239 d'une contenance de 1 ha 41 a 20 ca. 240 d'une contenance 1 ha 29 a 15 ca. 243 d'une contenance 1 ha 09 a 36 ca. 244 d'une contenance 10 a 55 ca. 245 d'une contenance 49 a 90 ca. 281 d'une contenance 5 ha 76 a 44 ca.et appartenant à Mr de Mieulle d'Estornes d'Angosse Alain.		<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1

RIBEAUCOURT	80671	Servitudes de protection des sites et monuments naturels.	AC2	Site inscrit : * Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la SOMME l'ensemble formé sur la commune de RIBEAUCOURT par le parc du château - la ferme et ses annexes et les 4 perspectives et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : A - LE PARC DU CHATEAU - LA FERME ET SES ANNEXES délimités à l'ouest par la rue du château - au nord par le nouveau chemin créé - à l'est par les CD 185/66 - à l'exclusion des quelques habitations existantes et au sud par la rue de l'église à l'exclusion des quelques habitations existantes. Ce périmètre englobe les parcelles n° 281 - 239 -240241 - 242 - 243 - 244 - 245 - 246 - 150 de la section B et de 2 parcelles vendues à des particuliers 280 et 149 de la section BB - LES QUATRE PERSPECTIVES1°) Celle située face au parc Rue Neuve jusqu'à la voie rurale formée par les parcelles 70 - 71 - 273 - 285 section B.LES 3 GRANDS ALIGNEMENTS qui partent de la rue du château face à la cour d'honneur d'Ouest en Est et l'arc de cercle qui les réunit :2°) L'alignement de charmes situé de part et d'autre de la grande voirie et la parcelle 11 en section C et les parcelles 219 - 235 de la section B délimitées par des plantations dominante de frênes - de tilleuls . (Grande voirie incluse de la parcelle 247 section B à la limite forestière dans le périmètre d'inscription).3°) La double rangée de tilleuls comportant deux allées cavalières et une allée charretière soit les parcelles 5 - 9 de la section C.4°) Une allée rectiligne de 900 m de long sur une quinzaine de mètres de large partant du carrefour CVO 2/CD 185 de PROUVILLE à DOMART en direction du château. Cette protection comprendrait en fonction des délimitations cadastrales actuelles : 4a - sur les parcelles 414 - 413 - 492 de la section A l'Allée et Espace compris entre cette allée et la limite cadastrale entre les sections A et C pour la zone allant du CVO 2 à l'ancien chemin particulier cadastré 492. 4b - puis sur la parcelle 8 de la section C le chemin limitrophe aux sections C et B et la portion de la rue du château parcelle 262 section B qui lui est accolée actuellement replantés en platanes dans le prolongement de l'axe précédemment décrit autrefois planté en ormes.5°) L'arc de cercle constitué par la parcelle 247 de la section B assurant la liaison avec les 3 alignements précédemment décrits.		Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
SAINT-LEGER-LES-DOMART	80706	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA NIEVRE de la source au Canal de la Somme. Code Hydrologique: E 645 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
SAINT-LEGER-LES-DOMART	80706	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA LANCHE (ou LA DOMART) de la source à La Nièvre. Code hydrologique: E 645 75. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
SAINT-LEGER-LES-DOMART	80706	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	Présence de canalisations d'eau Potable et d'Assainissement en terrains privés sur le territoire de la commune de Saint-Léger-les-Domart : Se reporter au plan des servitudes.		
SAINT-LEGER-LES-DOMART	80706	Servitudes de protection des sites et monuments naturels.	AC2	Site classé : * Tilleul dit Arbre de la Croix-Notre-Dame : parcelle n° 2p - section Z du cadastre. Site classé par arrêté ministériel en date du 26 février 1934, protégé par application de la loi du 2 mai 1930.		Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
SAINT-LEGER-LES-DOMART	80706	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage situé sur le territoire de la commune de SAINT LEGER LES DOMART Sont déclarés d'utilité publique : - les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de la commune de SAINT LEGER LES DOMART destinées à l'alimentation en eau potable du Syndicat d'AEP de la Vallée de la Nièvre - la création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage, définis par le plan et l'état parcellaire annexés à l'arrêté du 18/04/1997. Il est créé également un périmètre de protection éloignée.	Arrêté préfectoral en date du 18/04/1997	Agence régionale de santé 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS Cedex 1

SAINT-LEGER-LES-DOMART	80706	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés de Saint Léger les Domart : 1 - RD 159 : Route de St Ouen : A.P du 21/07/1886 2 - RD 159 : Route de St Ouen : A.P du 04/11/1895 3 - RD 12 : Rue Anatole Jovelet : A.P du 03/08/1901 4 - Rue Gosselin : A.P du 23/05/1883 5 - Rue Claire : A.P du 23/05/1883 6 - Rue de l'Eglise et du Cimetière : A.P du 23/05/1883 7 - Rue d'Haracourt : A.P du 23/05/1883 8 - Rue d'En Haut : A.P du 23/05/1883 9 - Rue du Marais Racourt : A.P du 23/05/1883		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
SAINT-LEGER-LES-DOMART	80706	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - SORRUS. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
SAINT-LEGER-LES-DOMART	80706	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
SAINT-LEGER-LES-DOMART	80706	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne GAMACHES - OISEMONT - St LEGER LES DOMART (UNE PARTIE DE CETTE VOIE A ETE DECLASSEE ET DEPOSEE). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	<b>SNCF IMMOBILIER</b> <b>DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD</b> Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
SAINT-OUEN	80711	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA NIEVRE de la source au Canal de la Somme. Code Hydrologique: E 645 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
SAINT-OUEN	80711	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés de Saint-Ouen : 1 - CD 57 : Rue de Bettencourt : A.P du 11/11/18872 - CD 57 : Rue de la Giraffe : A.P du 11/04/19053 - CD 159 : Rue du Général Leclerc : A.P du 24/11/18834 - CD 159 : Rue Jean Jaurès : A.P du 27/11/18835 - CD 159 : Rue du Général de Gaulle : A.P du 24/11/18836 - CVO n° 2 : Rue de Vignacourt : A.P du 03/06/19057 - CVO n° 4 : Rue Ambroise Croizat : A.P du 03/06/19058 - CVO n° 1 : Chaussée Brunehaut : A.P du 03/06/19059 - CVO n° 1 : Rue de la République : A.P du 03/06/190510 - CVO n° 1 : Rue Gambetta : A.P du 03/06/1905		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
SAINT-OUEN	80711	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - SORRUS. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

SAINT-OUEN	80711	Servitudes au voisinage des cimetières.	INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes : * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits.	Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ; Code des communes art. L361-4 ; Code de l'urbanisme : R425-13. Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100m.	<b>Cimetière civil : mairie</b>  <b>Cimetière militaire : ONAC</b> Service sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme
SAINT-OUEN	80711	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Présence des Câbles Régionaux suivants à Saint - Ouen :- Câble UP 80/28 le long de la ligne SNCF et le long des rues du Général Leclerc - Jean Jaurès et Cité Saint Jean (avec tronçons en terrains privés ou en domaine public ou dan l'emprise SNCF ou dans l'emprise des terrains militaires) soit en pleine terre soit en conduites multiples. - Câble RG 80/29 Flixecourt - Berteaucourt les Dames en pleine terre (avec tronçons en terrains privés et en domaine public). Dérivation de Saint Ouen en pleine terre et en domaine public.	Arrêté municipal	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
SAINT-OUEN	80711	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne GAMACHES - OISEMONT - St LEGER LES DOMART (UNE PARTIE DE CETTE VOIE A ETE DECLASSEE ET DEPOSEE). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	<b>SNCF IMMOBILIER</b> <b>DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD</b> Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	Servitude de passage de canalisation d'assainissement de 300mm de diamètre - lieudit 'La Haie patissière - section Enuméros 221 -220 - 219 - 218 - 428.		
SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Oppidum de Tirancourt dit 'Camp de César' situé sur la commune de La Chaussée Tirancourt. Le périmètre de protection de 500 mètres couvre une partie des territoires des communes de : Picquigny, Breilly et Saint-Sauveur.	Classement parmi les M.H. - Liste de 1862	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	liste des Plans d'Alignement approuvés de Saint Sauveur:1 - Rue Roger Salengro : P.A approuvé le 10 octobre 1873 Rue du 4 septembre : P.A approuvé le 10 octobre 18732 - Rue Marcel Digeon : P.A approuvé le 23 mars 1870 Rue Jean Catelas : P.A approuvé le 23 mars 18703 - Rue du 4 septembre : P.A approuvé le 13 mars 1899		Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV ARGOEUVES - TERRIER 1 et ARGOEUVES - TERRIER 2. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 225 KV ARGOEUVES-BLOCAUX (1 terme équipé). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - SORRUS. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - BEAUCHAMPS. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 90 KV ARGOEUVES - VILLE LE MARCLET. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 400 KV ARGOEUVES - PENLY Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	Arrêté ministériel de D.U.P du 19.09.1986.	RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	- Câble TRN n° 295 tr01 Amiens - Abbeville.	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex

SAINT-SAUVEUR	80718	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
SAISSEVAL	80723	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-line par la société d'économie mixte des transports pétroliers par pipe-lines (T.R.A.P.I.L.).	I1BIS	Oléoduc LE HAVRE - CAMBRAI : Les servitudes ont été établies soit par conventions passées à l'amiable soit par ordonnances d'imposition. Dans les deux cas les actes correspondants ont fait l'objet d'une publication au service des hypothèques. Consistance des ouvrages : 1° - Dans une bande de 5 mètres de largeur (zone de forte protection) où est enfouie la conduite il est interdit : * d'édifier une construction en dur même si ses fondations ont une profondeur inférieure à 0.60 mètres * d'effectuer des travaux de toute nature y compris les façons culturales à plus de 0.60 mètres. 2° - L'exploitant de la canalisation a le droit à l'intérieur d'une bande de servitude de 15 mètres de largeur (1) : * d'accéder en tout temps en particulier pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation * d'essarter tous arbres et arbustes * de construire en limite des parcelles cadastrales, des bornes ou balises indiquant l'emplacement de la conduite. 3° - Le propriétaire et ses ayant-droits doivent : * ne procéder à aucune plantation dans la bande de 15 mètres * s'abstenir de tout acte de nature à nuire à l'ouvrage (2) * dénoncer, en cas de vente ou d'échange de parcelles en cause, la servitude dont elles sont grevées. En application du décret n°91.1147 du 14.10.1991 et de l'arrêté du 16.11.1994, tous travaux exécutés à proximité du pipeline doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. (1) : Cette largeur a pu être éventuellement réduite. (2) : Les abris de jardins, de chasse et de pêche, établis dans une bande de 5 mètres centrée sur la canalisation empêchent la surveillance continue de celle-ci. En conséquence ils sont assimilés à des constructions, et leur établissement est soumis à accord préalable.	Décret n° 50-836 du 8 juillet 1950 (J.O. du 14/07/1950) modifié par décret n° 63-82 du 4 février 1963 (J.O. du 05/02/1963). Décret du 14 mai 1956.	TRAPIL ODC (oléoducs de défense commune) 22 B route de Demigny – Champforgeuil CS30081 71103 Chalons-sur-Saône Cedex
SAISSEVAL	80723	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 225 KV ARGOEUVES-BLOCAUX (1 terme équipé). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
SAISSEVAL	80723	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne DURY/Mi-Grogne n°0800130011 à ABBEVILLE-LIMEUX/La%Motte n°0800130008 (Télédiffusion de France) : * Zone spéciale de dégagement de 500 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° 758/1359.	Décret du 11.03.1983 publié au J.O du 24.03.1983.	<b>Agence national des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
SEUX	80735	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 90 KV BLOCAUX - BOURBEL et BLOCAUX - NEUFCHATEL. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
SOUES	80738	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière du SAINT-LANDON de la source au canal de la Somme. Code hydrologique : E 645 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes

SOUES	80738	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
VAUCHELLES-LES-DOMART	80778	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. :* Château de Vauchelles : façades et toitures du château et de l'ensemble des communs - murs de clôture entourant la cour d'honneur - basse-cour avec le portail d'entrée et les deux autres portails.	Arrêté préfectoral en date du 20/01/1976	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
VIGNACOURT	80793	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN). Liste des Plans d'Alignement approuvés de Vignacourt : 1 - RD 49 : Rue de Folleprise : A.P du 11/01/1881 2 - RD 49 : Rue d'Hornas : A.P du 22/06/1876 3 - RD 12 : Rue d'En Bas : A.P du 22/06/1876 4 - RD 12 : Rue d'Amiens : A.P du 22/06/1876 5 - RD 12 : Rue Godart Dubuc : A.P du 22/06/1876 6 - RD 12 : Rue d'Amour : A.P du 22/06/1876 7 - RD 12 : Rue de Daours : A.P du 22/06/1876 8 - RD 12 E : Rue Léon Thuillier : A.P du 09/08/1897 9 - RD 113 : ex VC de Vignacourt à Vaux: A.P du 28/05/1879 10 - Rue des Alliés (prolongement rue Léon Thuillier) : Approuvé par le C.M le 17/11/1893 11 - CV 18 : Entre le chemin d'accès à la gare et le passage à niveau SNCF : A.P du 12/11/1893 12 - : Rue des Déportés : A.P du 28/03/1879 13 - : Chemin Saint Firmin : Approuvé par le C.M le 17/05/1892 14 - : Rue du Château et Tour de l'Eglise : A.P du 09/04/1904 15 - : Rue de la Briqueterie : Approuvé par le C.M le 06/10/1893		Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
VIGNACOURT	80793	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Sont déclarés d'utilité publique la canalisation de transport de gaz AMIENS-FLIXECOURT, les antennes de VIGNACOURT et BETTENCOURT SAINT OUEEN et les travaux de construction de ces ouvrages. Ces canalisations, constituées de tubes acier de 150 mm de diamètre pour la section principale Amiens-Flixecourt et de 100 mm de diamètre pour les antennes des postes de distribution de Vignacourt et de Bettencourt Saint Ouen, génèrent une zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à gauche et 4 mètres à droite de l'axe de la canalisation dans le sens Amiens-Flixecourt.	Arrêté préfectoral du 15 avril 1997	<b>GRTgaz</b> Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
VIGNACOURT	80793	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - SORRUS. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES - Direction Développement Ingénierie</b> Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
VIGNACOURT	80793	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV ARGOEUVES - TERRIER 1 et ARGOEUVES - TERRIER 2. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES - Direction Développement Ingénierie</b> Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

VIGNACOURT	80793	Servitudes au voisinage des cimetières.	INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes : * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits.	Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ; Code des communes art. L361-4 ; Code de l'urbanisme : R425-13. Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100m.	Cimetière civil : <b>mairie</b>  Cimetière militaire : <b>ONAC</b> Service sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme
VIGNACOURT	80793	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Présence de câbles des télécommunications à Vignacourt : Se reporter au plan général des servitudes au 1/5000 ème	Arrêté municipal	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
VIGNACOURT	80793	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne AMIENS - DOULLENS. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	<b>SNCF IMMOBILIER</b> DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
VILLE-LE-MARCLET	80795	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA NIEVRE de la source au Canal de la Somme. Code Hydrologique: E 645 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
VILLE-LE-MARCLET	80795	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire de M.H. des bâtiments de l'Usine Saint Frères figurant au cadastre : section AD n° 285 et 286 section AE n° 73 et 135 section AL n° 206 et 208	Arrêté préfectoral du 23 / 12 / 1998	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>UDAP de la Somme</b> 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
VILLE-LE-MARCLET	80795	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Flixecourt-Ville le Marcllet situé sur la commune de Flixecourt Sont déclarés d'utilité publique : - les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de Flixecourt destinées à l'alimentation en eau potable du syndicat d'AEP de la région de Flixecourt-Ville Le Marcllet - la création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage, tels qu'ils ont été reportés sur le plan général de servitudes d'utilité publique (et tels qu'ils figurent sur le plan annexé à l'arrêté préfectoral de DUP cité ci-dessus)	Arrêté préfectoral en date du 13/07/1995	Agence régionale de santé 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS Cedex 1
VILLE-LE-MARCLET	80795	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés de Ville Le Marcllet :1 - CD 159 : Rue Marius Sire : Plan d'Alignement approuvé par A.P du 19/11/18862 - CD 159 : Rue Georges Outrebois : : modifié par A.P du : 21/10/1890 et complété : par A.P du 07/06/1913 3 - : Plan d'alignement approuvé par CM le 17/04/1985		Commune  Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
VILLE-LE-MARCLET	80795	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 90 KV ARGOEUVES - VILLE LE MARCLET. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTÉ DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

VILLE-LE-MARCLET	80795	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 90 KV ABBEVILLE - VILLE LE MARCLET (à déposer pour reconstruction). Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
VILLE-LE-MARCLET	80795	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Présence des câbles suivants à Ville Le Marcllet :- Câble TRN n° 498 TR 01 Amiens - Abbeville le long de la RN 35 en pleine terre et en terrains privés.- Deux Câbles 2x94.2.6 posés le long d'un chemin d'exploitation bordant le territoire communal de Vauchelles en pleine terre et en terrains privés.- Câble régional UP 80.28 (en partie en conduites multiples en domaine public - en partie en pleine terre en domaine public - en partie en pleine terre dans l'emprise SNCF).- Câble 82.28.6 en pleine terre	Arrêté municipal	<b>Agence nationale des Fréquences</b> Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
VILLE-LE-MARCLET	80795	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne GAMACHES - OISEMONT - St LEGER LES DOMART (UNE PARTIE DE CETTE VOIE A ETE DECLASSEE ET DEPOSEE). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	<b>SNCF IMMOBILIER</b> DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
YZEUX	80835	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012	<b>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme</b> 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
YZEUX	80835	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	EL3	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry-sur-Somme est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de l'Etoile (RD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.	<b>Voies Navigables de France</b> Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
YZEUX	80835	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ARGOEUVES - BEAUCHAMPS. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
YZEUX	80835	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2 x 400 KV ARGOEUVES - PENLY Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	Arrêté ministériel de D.U.P du 19.09.1986.	<b>RTE DIES</b> - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul